

MAIRIE
DE
BESSINES-SUR-GARTEMPE
87250

ARRÊTÉ



Interdiction de matchs sur les terrains de football
Week-end du 28 et 29 janvier 2023

La Maire de BESSINES-SUR-GARTEMPE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
De façon à protéger les biens communaux et à gérer au mieux les intérêts de tous,
Considérant les conditions météorologiques actuelles et la nécessité de préserver le bon
état des terrains de football de la commune.

A R R E T E

ARTICLE I : Toutes les rencontres de football prévues les **Samedi 28 et dimanche 29 janvier 2023** sur les stades de BESSINES (stabilisé inclus) et Morterolles sont annulées en raison des détériorations que pourraient subir la pelouse de ces stades en cas d'utilisation.

ARTICLE II : Les responsables de la Ligue du Centre-Ouest et du District de Football de la Haute-Vienne sont avisés de la présente décision.

Fait et arrêté à Bessines, le 27 janvier 2023

La Maire,



Andréa BROUILLE